



Conseillers en exercice : 88

Votants :

- Délibération c01-09-2014 à c03-09-2014: 84
- Délibérations c07-09-2011 à c12-09-2014 : 84
- Délibérations c26-09-2014 à c45-09-2014 : 85
- Délibérations c13-09-2014 à c25-09-2014 : 85
- Délibérations c04-09-2014: 85
- Délibérations c05-09-2014 : 84
- Délibérations c06-09-2014 :77
- Délibérations c46-09-2014 à c57-09-2014 :77

Convocation du Conseil de Communauté :

le 12/09/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 23/09/2014

## P R O C E S - V E R B A L CONSEIL DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014

### Titulaires présents :

MM. Jacques BILLY jusqu'à la délibération c04-09-2014, Sophia MARC jusqu'à la délibération c04-09-2014, Serge MORIN jusqu'à la délibération c05-09-2014, Marcel MOINARD jusqu'à la délibération c05-09-2014, Michel PANIER, Adrien PROUST, Jean-Luc CLISSON, Alain LECOINTE, Jacques BROSSARD, Claire RICHECOEUR, Michel SIMON, Thierry DEVAUTOUR, Véronique HENIN-FERRER, Thierry BEAUFILS, Stéphanie DELGUTTE, Dany MICHAUD, Brigitte COMPETISSA, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Jean-Pierre MIGAULT, Gérard LABORDERIE, Philippe MAUFFREY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN à partir de la délibération c26-09-2014 et avant le vote du 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau, Yamina BOUDAHMANI, Amaury BREUILLE jusqu'à la délibération c05-09-2014, Carole BRUNETEAU, Christelle CHASSAGNE, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORESTEL jusqu'à la délibération c05-09-2014, Romain DUPEYROU, Alain GRIPPON, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE jusqu'à la délibération c04-09-2014, Nicolas MARJAULT, Elmano MARTINS, Josiane METAYER jusqu'à la délibération c05-09-2014, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Sébastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT Elodie TRUONG jusqu'à la délibération c05-09-2014, Yvonne VACKER, Claude ROULLEAU, Marie-Christelle BOUCHERY jusqu'à la délibération c45-09-2014, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Bruno JUGE, Dany BREMAUD, Jean-Martial FREDON jusqu'à la délibération c05-09-2014, Christian BREMAUD, Elisabeth MAILLARD, Sophie BROSSARD, René PACAULT, Jean-Claude BARRAUD, Gérard GIBAUT, Michel BOURUMEAU, Joël MISBERT, Didier DAVID, Stéphane PIERRON.

### Titulaires absents suppléés :

MM. Alain LAUDES représenté par Jean-François SALANON, Daniel BAUDOUIN représenté par Anne-Marie PROUST, Alain LIAIGRE représenté par Michel JAROS.

### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

MM. Jean BOULAIS a donné pouvoir à Claude ROULLEAU, Charles-Antoine CHAVIER a donné pouvoir à Jacques BROSSARD, Marie-Chantal GARENNE a donné pouvoir à Dominique SIX, Anne-Lydie HOLTZ a donné pouvoir à Rose-Marie NIETO, Lucien-Jean LAHOUSSE a donné pouvoir à Agnès JARRY, Jean-Claude FRADIN a donné pouvoir à Adrien PROUST, Michel VEDIE a donné pouvoir à Jean-Luc CLISSON, Rabah LAICHOURE a donné pouvoir à Marcel MOINARD jusqu'à la délibération c05-09-2014, Anne BAUDOUIN a donné pouvoir à Stéphane PIERRON,

Jacques BILLY a donné pouvoir à Sophie BROSSARD à partir de la délibération c06-09-2014, Sophia MARC a donné pouvoir à Elmano MARTINS à partir de la délibération c06-09-2014, Elodie TRUONG a donné pouvoir à Alain PIVETEAU à partir de la délibération c06-09-2014, Marie-Christelle BOUCHERY a donné pouvoir à Sylvie DEBOEUF à partir de la délibération c13-09-2014.

### Titulaires absents excusés :

M. Patrick THOMAS, Robert GOUSSEAU.

### Titulaires absents :

MM. Jean-Romée CHARBONNEAU.

Présidents de séance : Jérôme BALOGE.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE.

Le quorum étant constaté, le Président Jérôme BALOGE ouvre la séance, à 17 h 00, à la Salle du Restaurant du Centre de Rencontre de Noron à Niort.

Procès Verbal de la séance du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 : Procès-Verbal adopté.

Procès Verbal de la séance du Conseil de Communauté du 30 juin 2014 : Procès-Verbal adopté.

C 01-09-2014

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Soutient les demandes de l'AMF :
  - réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
  - arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
  - réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les
  - politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	76
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	8
	NON PARTICIPE	0

C 02-09-2014

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DE COMMUNAUTE (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2014) (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Sur proposition du Président, détermine la composition du Bureau comme suit :
  - Le Président
  - 13 Vice-Présidents
  - 5 Membres du Bureau

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	84
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 03-09-2014

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - PROCES VERBAL D'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2014) (M. LE PRESIDENT)

### Election du 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	80
Nombre de bulletins blancs .....	6
Nombre de bulletins nuls.....	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	74

Ont obtenu	M. Gérard LABORDERIE	62
	M. Rabah LAICHOIR	11
	M. Robert GOUSSEAU	1

M. Gérard LABORDERIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau et a été immédiatement installé.

### Election du 4<sup>ème</sup> Membre du Bureau

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	81
Nombre de bulletins blancs .....	8
Nombre de bulletins nuls.....	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	73

Ont obtenu	M. Alain LECOINTE	59
	M. Rabah LAICHOIR	5
	Mme Stéphanie DELGUTTE	7
	M. Robert GOUSSEAU	1
	M. René PACAULT	1

M. **Alain LECOINTE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **4<sup>ème</sup> Membre du Bureau** et a été immédiatement installé.

### Election du 5<sup>ème</sup> Membre du Bureau

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	83
Nombre de bulletins blancs .....	11
Nombre de bulletins nuls.....	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	72

Ont obtenu	M. Marc THEBAULT	57
	M. Michel PANIER	1
	M. Serge MORIN	7
	M. Pascal DUFORESTEL	2
	M. Rabah LAICHOIR	5

M. **Marc THEBAULT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **5<sup>ème</sup> Membre du Bureau** et a été immédiatement installé.

C 04-09-2014

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - MODIFICATION DU REGIME DES INDEMNITES DES ELUS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2014) (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Se prononce, conformément au tableau, sur le taux des indemnités de fonctions à verser aux membres du bureau délégués de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 05-09-2014

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Adopte le nouveau Règlement Intérieur de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	61
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	5
	NON PARTICIPE	18

C 06-09-2014

ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES - DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL AU PRESIDENT - MODIFICATION (M. LE PRESIDENT)

Le conseil :

- Délègue à Monsieur Jérôme BALOGE, Président, la décision sur les avenants à tous les marchés publics et accords-cadres lorsque ces avenants n'ont pas d'incidence financière sur leur montant,
- Autorise le Président à subdéléguer par arrêté les compétences attribuées par la présente délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 07-09-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ACCOMPAGNEMENT DES COMMERCES - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE RUE HENRI SELLIER ET DENIS PAPIN (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 17 MARS 2014) (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Accepte la création d'une Commission de Règlement Amiable afin de régler en premier et dernier recours les litiges liés aux travaux des rues Henri Sellier et Denis Papin,
- Valide le fonctionnement de la Commission de Règlement Amiable tel qu'il a été décrit ci-dessus,
- Confie, à Monsieur le Président de la CAN ou à son représentant, le soin de prendre attache des instances concernées, afin de les associer à cette Commission et de la faire valider par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers,
- Nomme sur proposition du Président, deux représentants de la CAN afin de siéger à cette commission :
  - M. Claude ROULLEAU et Mme Jeanine BARBOTIN sont désignés pour représenter la CAN
- Arrête le périmètre des travaux et le rôle de la Commission, au strict périmètre présenté et annexé à la présente délibération.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	84
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C 08-09-2014

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION - BOULEVARD WILLY BRANDT A NIORT - CONVENTION VIABILITE HIVERNALE AVEC LE CONSEIL GENERAL DES DEUX-SEVRES (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	84
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 09-09-2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CHAURAY – MISE EN SECURITE ET REQUALIFICATION DE LA RUE DU STADE / RUE DU NAURON ET VIABILISATION DE TERRAINS A VOCATION ECONOMIQUE - AVENANT 2 AU LOT VRD (M. CLAUDE ROULLEAU)

Le conseil :

- Approuve l'avenant n°2 au lot VRD relatif à l'opération de mise en sécurité et requalification de la rue du stade / rue du Nauron et viabilisation de terrains à vocation économique,
- Autorise la signature des documents à intervenir.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	84
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 10-09-2014

DEVELOPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES TECHNOPOLE – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA VILLE DE NIORT POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU GALUCHET (M. CLAUDE ROULLEAU)

*Le conseil :*

- Approuve le transfert de la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement de la rue du Galuchet à la Ville de Niort,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à intervenir ainsi que tous les documents afférents nécessaires à la réalisation du projet.

Adopte :	UNANIMITE	84
	POUR	0
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 11-09-2014

FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE ET ECONOMIQUE (SEMIE) - EMPRUNT DE 2 200 000 € ET DE 500 000 € - REALISATION D'UNE RESIDENCE UNIVERSITAIRE (M. THIERRY DEVAUTOUR)

*Le conseil :*

- Accorde sa garantie à hauteur de 100 % à la Société anonyme d'économie mixte immobilière et économique pour le remboursement de deux prêts d'un montant total de 2 700 000 euros (deux millions sept cent mille euros), souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières, aux charges et conditions des contrats de prêt n°11516 et n°11517.  
Ces prêts de 2 200 000 € et 500 000 € sur une durée totale de 40 ans et 20 mois sont destinés à financer la réalisation d'une résidence universitaire de 90 logements située à Niort.  
Lesdits contrats sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.
- Accorde la garantie de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de celui-ci,
- Autorise Monsieur le Président, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopte :	UNANIMITE	84
	POUR	0
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 12-09-2014

FINANCES - TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - GENERALISATION DE LA TEOM ET DELIMITATION DU ZONAGE DE PERCEPTION DE LA TAXE (M. THIERRY DEVAUTOUR)

*Le conseil :*

- **Décide** qu'à compter de l'imposition 2015, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sera perçue par la Communauté d'Agglomération du Niortais sur l'intégralité de son territoire ;
- **Décide** de délimiter les zones communautaires de perception de la TEOM, correspondant à des territoires communaux entiers comme précisé dans le tableau ci-après et tenant compte de l'importance variable du service rendu entre les différentes portions du territoire communautaire, analysée au regard des conditions de réalisation du service :

N° de zone	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Nom de zone	Zone urbaine de Niort	Zone suburbaine	Autres communes
Composition	Territoire entier de	Territoire entier de	Territoire entier de
003		Aiffres	
009			Amuré
010			Arçais
031			Beauvoir sur Niort
033			Belleville
034		Bessines	
039			Boisserolles
046			Bourdet (Le)
058			Brulain
081		Chauray	
100		Coulon	
109		Echiré	
112			Epannes
125			Fors
127			Foye-Montjault (La)
130			Frontenay Rohan Rohan
133			Germond-Rouvre
137			Granzay-Gript
144			Juscorps
162		Magné	
166			Marigny
170			Mauzé sur le Mignon
191	Niort		
216			Prahecq
219			Priaire
220			Prin-Deyrançon
078			Prissé la Charrière
229			Rochénard (La)
247			Saint Etienne la Cigogne
249		Saint Gelais	
254			Saint Georges de Rex
257			Saint Hilaire la Palud
273			Saint Martin de Bernegoue
281			Saint Maxire
293		Saint Rémy	
294			Saint Romans des Champs
298		Saint Symphorien	
304			Sansais
308		Sciecq	
328			Thorigny
334			Usseau
335			Vallans
337			Vanneau-Irleau (Le)
351			Villiers en Plaine
355		Vouillé	
Nombre	1	11	33

Adopte : UNANIMITE 84  
 POUR 0  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C 13-09-2014

FINANCES - TAXE D'HABITATION - DEFINITION ET HARMONISATION DU REGIME ET DES TAUX D'ABATTEMENTS (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- **Décide** de fixer ainsi qu'il suit le régime des abattements communautaires de Taxe d'Habitation qui s'appliquera à compter de l'imposition 2015 sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

Taux retenus pour les abattements de Taxe d'Habitation de la Communauté d'Agglomération du Niortais, appliqués à la valeur locative moyenne des habitations constatée dans l'Agglomération	
1 <sup>ere</sup> et 2 <sup>eme</sup> personne à charge	10 %
A partir de la 3 <sup>eme</sup> personne à charge	15 %
Personne handicapée ou invalide	10 %

Adopte : UNANIMITE 83  
 POUR 0  
 CONTRE 0  
 ABSTENTIONS 2  
 NON PARTICIPE 0

C 14-09-2014

FINANCES - TAXES SUR LES SURFACES COMMERCIALES - COEFFICIENT APPLICABLE AU TARIF DE LA TASCOM (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- **Décide** de fixer à **1,05** le coefficient qui s'appliquera à compter de l'imposition 2015 au tarif national de la TASCOM sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Adopte : UNANIMITE 85  
 POUR 0  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C 15-09-2014

FINANCES - COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - FIXATION DE LA BASE MINIMUM (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- **Décide** de retenir, au vu de l'article 1647 D du Code Général des Impôts, une base pour l'établissement de la cotisation minimum de Cotisation Foncière des Entreprises ;
- **Fixe** ainsi qu'il suit les niveaux de base minimum qui s'appliqueront sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Base minimum retenue
inférieur ou égal à 10.000 €	210 €
supérieur à 10.000 € et inférieur ou égal à 32.600 €	700 €
supérieur à 32.600 € et inférieur ou égal à 100.000 €	1 500 €
supérieur à 100.000 € et inférieur ou égal à 250.000 €	2 800 €
supérieur à 250.000 € et inférieur ou égal à 500.000 €	3 800 €
supérieur à 500.000 €	4 800 €

- **Charge** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopte : UNANIMITE 85  
 POUR 0  
 CONTRE 0  
 ABSTENTION 0  
 NON PARTICIPE 0

C 16-09-2014

FINANCES - CFE - EXONERATION EN FAVEUR DES ENTREPRISES NOUVELLES POUR LES ETABLISSEMENTS QU'ELLES ONT CREEES OU REPRIS A UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTE (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :
  - les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies du code général des impôts, pour une durée de 2 ans ;
  - les entreprises exonérées en application de l'article 44 septies du code général des impôts, pour une durée de 2 ans ;
  - les entreprises exonérées en application de l'article 44 quindicies du code général des impôts, pour une durée de 2 ans.

Adopte : MAJORITE 80  
POUR 5  
CONTRE 5  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C 17-09-2014

FINANCES - CFE - EXONERATION EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT REGIONAL (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide d'exonérer de la cotisation foncière des entreprises, selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous, les opérations visées dans ce même tableau :

<b>CGI, articles 1465 et 1465 B. Pourcentage d'exonération en faveur de</b>					
	<b>1<sup>ere</sup> année</b>	<b>2<sup>eme</sup> année</b>	<b>3<sup>eme</sup> année</b>	<b>4<sup>eme</sup> année</b>	<b>5<sup>eme</sup> année</b>
<b>Etablissements industriels</b>					
• création	100 %	100 %	100 %	50 %	25 %
• extension	100 %	100 %	100 %	50 %	25 %
<b>Etablissements de recherche scientifique et technique</b>					
• création	100 %	100 %	100 %	50 %	25 %
• extension	100 %	100 %	100 %	50 %	25 %
<b>Services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique</b>					
• création	100 %	100 %	100 %	50 %	25 %
• extension	100 %	100 %	100 %	50 %	25 %
<b>Reconversions en établissements industriels</b>	100 %	100 %	100 %	50 %	25 %
<b>Reconversions en établissements de recherche scientifique et technique</b>	100 %	100 %	100 %	50 %	25 %
<b>Reconversions en services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique</b>	100 %	100 %	100 %	50 %	25 %
<b>Reprises d'établissements industriels en difficulté</b>	100 %	100 %	100 %	50 %	25 %
<b>Reprises d'établissements en difficulté exerçant une activité de recherche scientifique et technique</b>	100 %	100 %	100 %	50 %	25 %
<b>Reprises d'établissements en difficulté exerçant une activité de service de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique</b>	100 %	100 %	100 %	50 %	25 %

Adopte : MAJORITE 80  
POUR 5  
CONTRE 5  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0



C 18-09-2014

FINANCES - CFE - EXONERATION EN FAVEUR DES CREATIONS ET EXTENSIONS D'ETABLISSEMENTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décider d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises **les créations** d'établissements réalisées dans l'ensemble des quartiers de la Commune de Niort qui, par décret pris en application de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, vont être classés comme Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville :
  - Fixe le taux de l'exonération à 100 %
  - Fixe la durée de l'exonération à 5 ans ;
  
- Décider d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises **les extensions** d'établissements réalisées dans l'ensemble des quartiers de la Commune de Niort qui, par décret pris en application de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, vont être classés comme Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville :
  - Fixe le taux de l'exonération à 100 %
  - Fixe la durée de l'exonération à 5 ans.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	80
	CONTRE	5
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 19-09-2014

FINANCES - CFE - EXONERATION EN FAVEUR DES MEDECINS, AUXILIAIRES MEDICAUX ET VETERINAIRES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises, pendant une durée de 2 ans :
  - les médecins ainsi que les auxiliaires médicaux qui, exerçant leur activité à titre libéral, s'établissent ou se regroupent dans une commune de moins de 2.000 habitants ou située dans l'une des zones de revitalisation rurale définies à l'article 1465 A,
  - les vétérinaires investis du mandat sanitaire.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	80
	CONTRE	5
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C 20-09-2014

FINANCES - CFE - EXONERATION EN FAVEUR DES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES ET DES JEUNES ENTREPRISES UNIVERSITAIRES (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises les jeunes entreprises innovantes et les jeunes entreprises universitaires.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	80
	CONTRE	5
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 21-09-2014

FINANCES - CFE - EXONERATION EN FAVEUR DES ENTREPRISES DE SPECTACLES VIVANTS (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises les entreprises de spectacles vivants relevant des catégories suivantes :
  - les théâtres nationaux, à hauteur de 100 %,
  - les autres théâtres fixes, à hauteur de 100 %,
  - les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique, à hauteur de 100 %,
  - les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales, à hauteur de 100 %,
  - les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts, les music-halls et les cirques à l'exclusion des établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances, à hauteur de 100 %,
  - les spectacles musicaux et de variétés, à hauteur de 100 %.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	80
	CONTRE	5
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 22-09-2014

FINANCES - CFE - EXONERATION EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINEMATOGRAPHIQUES

(M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » au titre l'année de référence et de fixer le taux de l'exonération à 100 %.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	80
	CONTRE	5
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C 23-09-2014

FINANCES - CFE - EXONERATION EN FAVEUR DES DIFFUSEURS DE PRESSE (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises les établissements qui vendent au public des écrits périodiques en qualité de mandataires inscrits au Conseil supérieur des messageries de presse et qui revêtent la qualité de diffuseur de presse spécialiste.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	80
	CONTRE	5
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 24-09-2014

FINANCES - TFB ET CFE - REDUCTION DE LA VALEUR LOCATIVE DES INSTALLATIONS DESTINEES A LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX ET DE L'ATMOSPHERE ET DE CERTAINES CATEGORIES DE MATERIELS (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide de porter à 100% la réduction de la valeur locative :
  - des matériels destinés à l'économie d'énergie et à la production d'énergies renouvelables,
  - des matériels destinés à réduire le niveau acoustique de certaines installations,
  - des installations destinées à l'épuration des eaux industrielles,
  - des installations destinées à la lutte contre la pollution atmosphérique.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTIONS	0
	NON PARTICIPE	0

C 25-09-2014

FINANCES - TFB - EXONERATION EN FAVEUR DES ENTREPRISES NOUVELLES POUR LES ETABLISSEMENTS QU'ELLES ONT CREES OU REPRIS A UNE ENTREPRISE EN DIFFICULTE (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Décide d'exonérer de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté :
  - les entreprises exonérées en application de l'article 44 sexies du code général des impôts, pour une durée de 2 ans ;
  - les entreprises exonérées en application de l'article 44 septies du code général des impôts, pour une durée de 2 ans ;
  
- les entreprises exonérées en application de l'article 44 quindicies du code général des impôts, pour une durée de 2 ans.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	80
	CONTRE	5
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 26-09-2014

FINANCES - DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES DEFICIT DE CAISSE REGIE DE RECETTES  
(M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Compte tenu des circonstances à l'origine des déficits de caisse susvisés, donne un avis favorable sur les demandes de remise gracieuses présentées par :
  - Mme Maud DUMAINE, régisseur de la régie du musée, pour le déficit de 360 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 17 décembre 2013 ;
  - M. Jonathan BOURON, régisseur de la piscine de Pré-Leroy, pour le déficit de 469,60 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 17 décembre 2013 ;
  - Mme Claudine GUIGNARD, régisseur de la régie de la piscine de Champommier, pour le déficit de 85,50 € qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 17 décembre 2013 ;

Afin d'apurer ces déficits dans le cadre d'une remise gracieuse, les sommes allouées seront imputées au compte 6718 du budget principal de la CAN, sous réserve de la décision du Ministre en charge du budget au terme de la procédure d'instruction.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 27-09-2014

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES - DON DE MOBILIER RECLASSE (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Autorise le don du mobilier vétuste déclassé à l'association Emmaüs (liste ci-jointe en annexe). Si ce mobilier n'est pas récupéré dans un délai de 3 mois, il sera procédé à son évacuation en déchetterie.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 28-09-2014

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES - MISE EN SECURITE STRUCTURELLE DE LA PISCINE PRE LEROY AVANT SA REHABILITATION (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve le programme de travaux proposé pour la mise en sécurité structurelle de la piscine Pré Leroy,
- Approuve l'enveloppe financière du projet.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 29-09-2014

PATRIMOINE, LOGISTIQUE, ENERGIES - POLE ADMINISTRATIF COMMUNAUTAIRE MARCEL PAGNOL - AMENAGEMENT ET EXTENSION DES LOCAUX - AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX - LOT 18 (M. THIERRY DEVAUTOUR)

Le conseil :

- Approuve l'avenant aux marchés de travaux ci-annexé,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer l'avenant,
- Précise que le montant de l'AP est inchangé.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 30-09-2014

COHESION SOCIALE INSERTION - CUCS - VOLET SOLIDARITE CITOYENNETE : NOUVEAUX PRESTATAIRES CHEQUES LOISIRS (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve l'adhésion des associations suivantes en tant que prestataires chèques loisirs,
  - Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
  - L'association « Niort GR »
  - L'association ACADIAT
  - L'association ASSAFFFA
- Approuve les conventions ci-jointes avec ces associations,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ces conventions ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 85  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C 31-09-2014

SPORTS D'EAU - UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES LYCEES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014 (M. ALAIN BAUDIN)

Le conseil :

- Approuve les annexes techniques relatives à l'utilisation de nos équipements sportifs pour l'année scolaire 2013 – 2014,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à les signer.

Adopte : UNANIMITE  
POUR 85  
CONTRE 0  
ABSTENTION 0  
NON PARTICIPE 0

C 32-09-2014

RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Approuve les tableaux des effectifs proposés ci-dessous :

## SUPPRESSION

### I - Après avis du Comité Technique Paritaire informel,

Service	Emplois/grades	Cat.	Nbre	Observations
Médiathèques et Lecture Publique	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	C	1	Départ en retraite
Musée	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Agent non titularisé
Sports d'eau	Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	Départ en retraite
Conservatoire à Rayonnement Départemental	Assistant d'Enseignement Artistique Principal à temps non complet (1h hebdo)	B	1	Actions territorialisées sur Aiffres. Passage à 3h hebdo « Eveil et atelier jazz »
Ressources Humaines	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Départ en retraite
Enfance	Auxiliaire de puériculture	C	1	Agent en disponibilité

## CREATION

Service	Emplois/grades	Cat.	Nbre	Observations
Conservatoire à Rayonnement Départemental	Assistant d'Enseignement Artistique Principal à temps non complet (3h hebdo)	B	1	Actions territorialisées sur Aiffres. Bureau du 3 Juillet 2014 (auto-financement par droits d'inscription)
Enfance	Educateur de jeunes enfants	B	1	Transformation du poste d'auxiliaire de puériculture

## II - Après avis de la Commission Administrative Paritaire informelle,

### CREATION

Service	Emplois/grades	Cat.	Nbre
Médiathèques et Lecture Publique	Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2
Bibliothèque d'Enseignement Supérieur	Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1
Patrimoine, Logistique, Energies	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1
Musées	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1
Sports d'eau	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3
RDM	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	5
Assainissement	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 33-09-2014

RESSOURCES HUMAINES - CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Crée des emplois temporaires aux conditions et durées indiquées ci-dessous :

### SERVICE DES SPORTS D'EAU

Suite à la réussite au concours de sapeur-pompier professionnel, un agent, maître-nageur sauveteur, est placé en position de détachement pour stage d'une année auprès du SDIS des Deux-Sèvres.

Afin d'assurer le fonctionnement du service et notamment des piscines, il est proposé de créer un emploi temporaire rémunéré par référence au grade d'Educateur des activités physiques et sportives pour 9 mois.

### ECOLES

Suite à une disponibilité d'un agent titulaire à l'école de Brûlain, il convient de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (9,13 35<sup>ème</sup>) rémunéré par référence à ce grade.

## STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

Suite à 2 disponibilités de 2 agents titulaires à la structure multi-accueil de Granzay-Gript « Les Coccinelles », il convient de créer :

- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture à temps complet
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture à temps non complet (14h semaine) du 18/08/2014 au 11/11/2014 puis d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet (28h semaine) du 12/11/2014 au 17/08/2015

## MEDIATHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE

Afin d'assurer l'accompagnement et la formation d'un agent en reclassement à la Médiathèque, il convient de créer 1 emploi temporaire rémunéré sur la base d'un adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe maximum.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 34-09-2014

RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL (M. JACQUES BROSSARD)

*Le conseil :*

- Accepte les nouvelles missions de ce poste et l'impact budgétaire qui s'en suit,
- Autorise le Président à signer l'avenant au contrat qui traduira ces nouvelles missions.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 35-09-2014

RESSOURCES HUMAINES – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AUPRES DU COMITE DE BASSIN D'EMPLOI DU NIORTAIS (M. JACQUES BROSSARD)

*Le conseil :*

- Renouvelle la convention de mise à disposition d'un agent auprès du Comité de Bassin d'Emploi du Niortais jusqu'au 31 décembre 2014.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 36-09-2014

RESSOURCES HUMAINES - COMITE TECHNIQUE (M. JACQUES BROSSARD)

*Le conseil :*

- Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal de nombre de représentants suppléants,
- Institue un paritarisme partiel pour le collège employeur avec 3 représentants titulaires (dont le Président du Comité Technique) et 3 représentants suppléants désignés par l'autorité territoriale, sans participation aux votes.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	80
	CONTRE	5
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 37-09-2014

RESSOURCES HUMAINES - COMITE D'HYGIENE ET SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (M. JACQUES BROSSARD)

*Le conseil :*

- Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal de nombre de représentants suppléants,
- Institue un paritarisme partiel pour le collège employeur avec 3 représentants titulaires (dont le Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et 3 représentants suppléants désignés par l'autorité territoriale, sans participation aux votes.

Adopte :	MAJORITE	
	POUR	80
	CONTRE	5
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 38-09-2014

RESSOURCES HUMAINES – ATTRIBUTION D'UN VEHICULE DE FONCTION (M. JACQUES BROSSARD)

Le conseil :

- Retire cette délibération.

C 39-09-2014

ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE MAUZE-SUR-LE-MIGNON - TRAVAUX D'EAUX USEES GRAND'RUE (M. JOËL MISBERT)

Le conseil :

- Approuve le principe d'une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Mauzé-sur-le-Mignon dans les conditions énoncées dans la convention annexée,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et tous les documents afférents à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 40-09-2014

ASSAINISSEMENT - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA COMMUNE DE BRULAIN PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS FINANCIERES SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU 1ER AVRIL 2014 (M. JOËL MISBERT)

Le conseil :

- Approuve la convention annexée à la présente délibération entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Brûlain,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et tous les documents afférents à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	84
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
	NON PARTICIPE	0

C 41-09-2014

ASSAINISSEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE POUR LA REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DU STADE SUR LA COMMUNE DE CHAURAY (M. JOËL MISBERT)

Le conseil :

- Approuve le dossier de demande de subvention,
- Sollicite auprès du Président du Conseil Général et du Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne des aides financières au taux le plus élevé possible.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 42-09-2014

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION - CHATEAU DU COUDRAY SALBART A ECHIRE - RESTAURATION DE LA COURTINE EST - MAITRISE D'OEUVRE TRANCHE 1/2 - DEMANDE DE SUBVENTION (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Approuve le programme de l'étude pour un montant de 13 411,20 € HT (soit 16 093,44 € TTC),
- Sollicite l'aide financière de l'Etat pour un montant de 4 694 €,
- Sollicite l'aide financière de la Région et du Conseil Général,
- S'engage à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 16 093,44 € TTC sur le budget 2014 de la Communauté d'agglomération du Niortais et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- Indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :
  - o Etat (ministère de la culture et de la communication) : 4 694,00 € (35%)
  - o Région : 2 011,00 € (15%)
  - o Conseil Général : 3 353,00 € (25%)
  - o Autofinancement : 3 353,20 € (25%)
  - o **Montant total de l'étude** **13 411,20 € HT**
 et que le calendrier prévisionnel de l'étude est le suivant : début de l'étude en novembre 2014 pour une durée de 6 mois.
- Atteste que la communauté d'agglomération du niortais récupère la TVA,
- Indique que le numéro de SIRET de la CAN est le 200 041 317 00013,
- Précise que la CAN a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné,
- Indique que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer l'étude avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 43-09-2014

ETUDES ET CONDUITE D'OPERATION - DONJON DE NIORT - CLASSEMENT DES VESTIGES - PARCELLES BO 152 ET 153 - AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Donne son accord pour le classement au titre des monuments historiques, en totalité, des vestiges du château de Niort avec les parcelles BO 152 et 153,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 44-09-2014

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - CONVENTION ANNUELLE RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT MUSICAL SPECIALISE ENTRE LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES ET LA CAN POUR LE CRD (MME ELISABETH MAILLARD)

Le conseil :

- Adopte la convention,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer ladite convention et tous documents relatifs à son application.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	85
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 45-09-2014

TOURISME - RAPPORTS D'ACTIVITES ET FINANCIERS 2013 DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE NIORT MARAIS POITEVIN DE LA SEVRE NIORTAISE (M. MICHEL SIMON)

Le conseil :

- Approuve les rapports d'activités et financiers 2013 de l'EPIC « Office de tourisme Niort / Marais Poitevin / Vallée de la Sèvre Niortaise ».

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	84
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	1



C 46-09-2014

HABITAT - PLH (PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT) 2010-2015 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ADAPTATION ET/OU L'ACCESSIBILITE DU PARC LOCATIF SOCIAL EXISTANT (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide ces nouveaux engagements financiers de la CAN concernant l'aide à l'adaptation de trois nouveaux logements locatifs sociaux existants sur son territoire,
- Autorise, dès réception des pièces justificatives prévues par le règlement, le versement des sommes respectives à la SEMIE Niort,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 47-09-2014

HABITAT - PIG LABELLISE « HABITER MIEUX » - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES (M. CHRISTIAN BREMAUD)

Le conseil :

- Valide les engagements financiers de la CAN indiqués dans le tableau récapitulatif ci-contre, concernant l'amélioration de 23 logements anciens existants sur son territoire,
- Autorise, à l'appui des dossiers de l'Anah, le versement des sommes respectives à l'Union Régionale PACT Aquitaine Poitou-Charentes pour assurer le paiement aux entreprises concernées sur pièces justificatives (principalement la fiche de calcul au paiement de l'Anah), dès lors qu'une convention de subrogation de paiement entre les bénéficiaires et ce dernier organisme ait été adressée à la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Autorise le Président, ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs à ces dossiers.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 48-09-2014

REGIE DES DECHETS MENAGERS - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION (MODIFICATIF DE LA DELIBERATION DU 30 JUIN 2014) (M. PHILIPPE MAUFFREY)

Le conseil :

- Désigne au sein du Conseil d'Exploitation :

Au titre des élus, (18 représentants) :

Jean-Claude BARRAUD, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean BOULAIS, **Romain DUPEYROU**, Sylvie DEBOEUF, **Florent SIMMONET**, Gérard GIBault, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Rabah LAÏCHOUR, Philippe MAUFFREY, Michel PAILLEY, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Dominique SIX.

Au titre des autres représentants :

- Représentant de l'Etat – M. le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant.
- Membres des Organismes Consulaires :
  - M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant dûment habilité,
  - M. le Président de la Chambre des Métiers ou son représentant dûment habilité,
  - M. le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant dûment habilité.
- 3 Membres d'Associations de défense de l'Environnement et des Consommateurs :
  - Deux-Sèvres Nature Environnement – M. le Président ou son représentant dûment habilité,
  - Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - M. le Président ou son représentant dûment habilité,
  - Association Force Ouvrière des Consommateurs (AFOC) – M. le Président ou son représentant dûment habilité,

- M. le Président du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Niortais ou son représentant dûment habilité.
- Représentant du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la Mairie de Niort.
- Usagers volontaires de Niort :
  - Mme Catherine HUVELIN
  - Mme Catherine FRIGOT
  - M. Paul GUIONNET
- Usagers volontaires Hors-Niort :
  - M. Christian GEAY,
  - M. Jacques HOMMEL,
  - M. Gustave TALBOT.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 49-09-2014

DEVELOPPEMENT DURABLE - AGENDA 21 - CONVENTION DE PARTENARIAT MULTIPARTITE PORTANT SUR LA CREATION ET L'ANIMATION DU RESEAU CLIMAT 79 (MME DANY BREMAUD)

Le conseil :

- Approuve la Convention de partenariat entre le Conseil Général des Deux Sèvres, la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort, la Communauté de Communes du Thouarsais, le Syndicat Mixte du Pays Mellois et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
- Autorise le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 50-09-2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA MAISON DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Reconnaît l'intérêt communautaire de la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire, située au 7 rue Sainte Claire Deville à Niort, au titre de la compétence « Actions de développement économique d'intérêt communautaire »,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 51-09-2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CAN, LA SCIC ELAN COOPERATIF NIORTAIS ET LA CRESS POITOU-CHARENTES 2014-2015-2016 (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Approuve la nouvelle convention pluriannuelle 2014-2015-2016 entre la CAN, la SCIC ECN et la CRESS Poitou-Charentes, qui annule et remplace la convention signée le 21 mars 2014.
- Autorise le versement à la SCIC ECN d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014, pour un montant de 36 600 €,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention et les documents relatifs à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 52-09-2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - MAISON DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - DONATION DE MOBILIER (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Accepte le don de mobilier par l'entreprise Conception et Système d'Information, gérée par Frédéric BILLAT, à destination de la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les documents relatifs à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 53-09-2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - SOUTIEN A LA PLATEFORME REGIONALE DE FINANCE SOLIDAIRE : ADEFIP (M. ERIC PERSAIS)

Le conseil :

- Autorise le versement d'une subvention de 5 000 € à l'ADEFIP pour l'année 2014 uniquement,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 54-09-2014

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - APPROBATION DU REGLEMENT TRANSPORTS URBAINS DANS LE PERIMETRE DE LA CAN (M. JACQUES MORISSET)

Le conseil :

- Approuve le projet de règlement des transports en commun,
- Confie à son délégataire, la SEMTAN, la bonne exécution et le respect des clauses de ce règlement applicable à compter du 22 septembre 2014.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 55-09-2014

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE BEAUVOIR SUR NIORT POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS (M. JACQUES MORISSET)

Le conseil :

- Approuve le texte de la convention,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Beauvoir sur Niort.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 56-09-2014

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE CHAURAY POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS (M. JACQUES MORISSET)

Le conseil :

- Approuve le texte de la convention,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Chauray.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

C 57-09-2014

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS ET LA VILLE DE VOUILLE POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX TRANSPORTS URBAINS (M. JACQUES MORISSET)

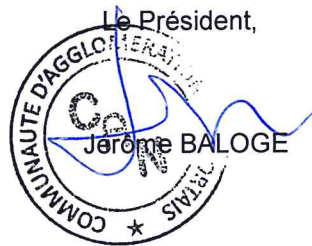
Le conseil :

- Approuve le texte de la convention,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Vouillé.

Adopte :	UNANIMITE	
	POUR	77
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
	NON PARTICIPE	0

Certifie l'affichage  
du compte rendu des décisions du Conseil de Communauté  
Le 23 septembre 2014

Le Président,



## COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Tableau des marchés entre 1000€ HT et 3999€ HT

Date de signature du marché par la CAN	Service	Titre	Montant HT
04/06/2014	Bibliothèques	Convention de prestation artistique avec Martine HOYAS	3 000,00 €
17/06/2014	STI	Commutateur HP 2530 + accessoires	2 046,00 €
19/06/2014	STI	Achat licence NXPOWERLITE Serveur 6 (pour compression fichiers Office et Images)	1 295,00 €
20/06/2014	PLE	Achat de 5 fauteuils pour les ateliers communautaires	2 070,05 €
20/06/2014	PLE	Achat de 10 enrouleurs : 1 enrouleur tuyau d'air comprimé pour poid lourd, 4 enrouleurs tuyau d'air comprimé pour véhicules ordinaires et 5 enrouleurs pour rallonges électriques	Montant total: 1936,12 € (545,12 €, 596 € pour les 4 et 795 € pour les 5)
23/06/2014	PLE	Mission OPC pour les travaux de rénovation et aménagements partiels à la base nautique de Noron	2 700,00 €
27/06/2014	STI	Tablettes iPad et SAMSUNG pour la bibliothèque de Niort	3 503,39 €

30/06/2014	ASST	Fournitures pour STEP GOILARD	1 418,34 €
30/06/2014	ASST	Fournitures pour poste refoulement Saint Maxire, table aspiration, lagune Marigny, lagune Rouvre	1 230,31 €
01/07/2014	PLE	Site Marcel Pagnol : achat de 25 poubelles, 10 collecteurs, 8 couvercles bleu et 2 couvercles slim	1 478,40 €
02/07/2014	STI	Consommables informatiques	2 974,19 €
04/07/2014	STI	Logiciel eSedit module eDemat Devis n° DV0331680	2 900,00 €
15/07/2014	PLE	Médiathèque Pierre MOINOT : sécurité incendie - présence hebdomadaire d'un SSIAP du mardi au samedi de 10h00 à 18h00	2 812,00 €
17/07/2014	STI	5 bornes WIFI extension Pagnol	3 040,00 €
24/07/2014	STI	16 moniteurs + 20 adaptateurs	1 996,00 €
24/07/2014	STI	6 PC portables Stock STI	3 114,36 €
01/08/2014	STI	Douchettes Honeyweel pour la bibliothèque de Niort	1 566,75 €
08/08/2014	STI	Audit sur applicatifs et système	2 325,00 €

14/08/2014	STI	Prestation 2 jours sur site Documalis	2 140,00 €
------------	-----	---------------------------------------	------------

**Décisions concernant des marchés passés au dessus de 4 000 € HT**  
( les marchés sont consultables auprès du service des Assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant et/ou Observations
11/04/2014	PCT	Pôle des compétences territorialisées - Convention d'entretien des poteaux, bâches et citernes incendie	Contrat de 5 ans. Montant annuel: 127 € HT par bâche de stockage incendie, 45,60 € HT par citerne incendie, 53 € HT par poteau incendie
16/05/2014	RDM	Collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux	Renouvellement convention
19/05/2014	ASST	Résiliation du marché ETUDE 2011 - Etablissement de dossier de déclaration - autorisation au titre de la loi sur l'eau. Lot 1 Bassin d'eaux pluviales rue d'Antes et rue Aristide Briand à Niort. Lot 2 Bassins d'eaux pluviales hameaux de Moulin Neuf et Bois Berthier à Echiré.	Résiliation du marché
20/05/2014	ETCO	Maitrise d'œuvre pour des travaux de mise aux normes des vestiaires de la piscine de Magné	28 515,00 € TTC
26/05/2014	PLE	Appareils distributeurs automatiques de boissons et de denrées alimentaires - Avenant n°6	Prolongation du contrat
03/06/2014	PCT	Equipement de l'aire de jeux du Relais Petite Enfance à Prahecq	6 691 € HT



03/06/2014	PCT	Etude et suivi pour Travaux d'optimisation des installations de chauffage et plomberie de la Maison Petite Enfance "Les Coccinelles" à Granzay-Gript	1 400 € HT
03/06/2014	PCT	Défense incendie - Pose d'un poteau	1 868,85 € HT
03/06/2014	PLE	Marché de reprographie	Montant annuel estimé: 26 553,66 € HT
03/06/2014	ASST	Acquisition électro-pompe submersible station d'épuration Niort Goillard	5 299,20 € TTC
13/06/2014	PCT	Défense incendie - Branchements électriques	/
13/06/2014	RH	Formation du personnel - Conventions passées avec VAELIA pour la formation des agents à l'utilisation des outils bureautiques	8 544 € TTC
13/06/2014	Marchés Publics	Marché pour la réalisation des travaux d'assainissement rue de Vaucanson sur les Communes de Chauray et de Niort	142 685,52 € TTC
13/06/2014	Marchés Publics	Marché pour la base nautique de Noron - Création d'une mezzanine et aménagements intérieurs partiels Lot n°3 - Menuiseries aluminium	28 359,01 € TTC

13/06/2014	DEVECO	ZAE Les Petits Affranchiments (Beauvoir-sur-Niort) - Aménagement d'un giratoire sur RD 650 - Travaux d'éclairage public	10 268,90 € HT
20/06/2014	ASST	Réalisation du diagnostic et du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune de Chauray	64 809 € HT
27/06/2014	PLE	Achat d'un conservateur et d'un surgélateur pour la boulangerie de Marigny	13 430 € HT (surgélateur: 5 530 € et conservateur: 7 900 €)
27/06/2014	PLE	Contrat de maintenance pour le matériel de la boulangerie de Marigny	3 851,85 € HT (visite n°1: 2 309,30 € HT. Visite n°2: 1 542,55 € HT)
27/06/2014	PLE	Travaux d'amélioration de traitement d'eau à la piscine de Champommier à Niort	14 990 € HT
27/06/2014	PLE	Avenant n°2 au marché de fourniture d'instruments de mesure de température et d'humidité pour le Musée d'Agesci	650,54 € HT
16/07/2014	ASST	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une zone de rejet végétalisée pour la future station d'épuration d'Aiffres	Montant du marché inchangé soit montant estimé à 25 000 € HT
16/07/2014	RDM	Reprise et traitement du bois issu des déchetteries	48 400 € TTC

16/07/2014	RDM	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques et bidons souillés des déchèteries	18 293,75 € HT
16/07/2014	Marchés Publics	Avenant n°2 au marché n°2012-/724 - Mission d'assistance technique, juridique et fiscale pour le recouvrement de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	Nouveau montant du marché : 157 010 € HT
18/07/2014	RDM	Fourniture de bennes amovibles - Lot 1 : 10 bennes amovibles 33 m3	46 560 € TTC
18/07/2014	RDM	Fourniture de bennes amovibles - Lot 2 : 2 bennes amovibles pour déchets inertes hauteur 1m10 maximum	9 480 € TTC
18/07/2014	RDM	Fourniture de bennes amovibles - Lot 3 : 3 bennes amovibles étanches	14 328 € TTC
18/07/2014	RDM	Fourniture de bennes amovibles - Lot 4 : 1 benne amovible capotée 33 m3	5 796 € TTC
18/07/2014	RDM	Fourniture de bennes amovibles - Lot 5 : 2 bennes amovibles avec filet papillon et encoche grue	18 000 € TTC

18/07/2014	RDM	Fourniture de sacs biodégradables	9 576 € TTC
25/07/2014	PLE	Amélioration de la ventilation afin d'évacuer les chloramines en parties basses bassin et plages à la piscine Champommier	31 080 € HT
08/08/2014	Marchés Publics	Avenant n°2 au marché n°805/2013 - Aménagement d'une Maison de l'Economie Sociale et Solidaire - Lot n°11 - Electricité	Montant de l'avenant n°2 : 2 164,90 € HT Nouveau montant du marché : 77 753,55 € HT



**Décisions liées à toutes les autres délégations du Président**  
 (les pièces annexes sont consultables auprès du service des assemblées)

Date de dépôt de la décision en Préfecture	Services	Titre	Montant et/ou Observations
24/02/2014	Finances	Avenant n°1 au contrat de prêt n°0 022 949 X entre le groupe Caisse d'Epargne - Crédit Foncier de France et la Communauté d'Agglomération du Niortais	3 000 000,00 €
08/04/2014	ADE	Convention relative à l'exécution de travaux publics sur la RD 125 - (Chauray)	/
10/04/2014	ADE	Pépinière d'Entreprises du Niortais - Contrat d'hébergement avec la S.A.S. CONSERTO	Contrat conclu pour 1 an, du 15 avril 2014 au 14 avril 2015. Montant du loyer: 82,78 € HT/mois. Montant de l'hébergement: 140,47 € HT/mois
16/05/2014	Musées	Convention relative à la reproduction d'œuvres avec Monsieur Pierre RULLIER	/
16/05/2014	Musées	Convention relative à la reproduction d'œuvres avec Monsieur Daniel COURANT	/
20/05/2014	Marchés Publics	Avenant au marché n°6/2014 - Prestations de Coordination Santé et Sécurité sur les chantiers pour les années 2014 à 2017	Pas de modification du montant du marché
21/05/2014	Musées	Convention relative à la manifestation annuelle des rencontres naturalistes	/

21/05/2014	Musées	Convention de prêt d'œuvres avec le Pôle Accordéons de la Ville de Tulle	/
25/05/2014	Marchés Publics	Avenant n°2 au marché n°11/2012 - Aménagement de la ZAC Le Luc Les Carreaux secteur Est Lot n°5 - Espaces verts et mobiliers bois	Pas de modification du montant du marché
03/06/2014	ADE	Contrat d'hébergement avec la S.A.R.L. BCD SERRURERIE	Contrat conclu pour 1 an, du 1er mai 2014 au 30 avril 2015. Montant de l'hébergement: 1 161,50 € HT/mois
03/06/2014	STI	Adhésion de la CAN au "Club des utilisateurs des progiciels SEDIT MARIANNE - CUSM@" au titre de l'année 2014	Montant de l'adhésion 2014: 300 € TTC
04/06/2014	Développement Durable	Adhésion et versement de la cotisation de la CAN à l'Association Régionale pour la Mesure de la Qualité de l'Air en Poitou-Charentes (ATMO) pour l'année 2014	Montant de l'adhésion 2014: 24 740,31 €
10/06/2014	ADE	ZAE la Fiée des Lois à Prahecq - Rue Cugnot, travaux de réfection de voie : Avenant au devis de la société COLAS en date du 28 juin 2013	Modification du contenu des prestations à réaliser, pas de modification de montant (47 289,36 € HT)
13/06/2014	PLE	Boîtes à livres Quai de la Préfecture	Don de 9 boîtes à livres par la Ville de Niort
13/06/2014	Bibliothèques et Lecture Publique	Convention pour mise à disposition gratuite des boîtes à livres à l'Association Post-Scriptum	/
17/06/2014	ASST	Annulation de la décision du 28 mars 2014 concernant une autorisation de passage sur propriété privée parcelle XE 17 à Vouillé - M. BOURDIN	Annulation de la décision du 28 mars 2014
17/06/2014	ASSAJ	Convention de partenariat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité entre la CAN et la Préfecture des Deux-Sèvres - Changement de tiers de confiance	Convention de partenariat à titre gratuit
17/06/2014	ASST	Travaux d'eaux usées - Indemnité pour dommages sur propriété privée M. DIEUMEGARD - Commune de Saint-Maxire	388,34 € TTC

17/06/2014	Musées	Convention avec le Conseil Architecture Urbanisme Environnement Deux-Sèvres	/
18/06/2014	ADE	Pépinière d'Entreprises du Niortais - Contrat d'hébergement avec la S.A.S. VPRC	Contrat pour un an. Montant du loyer: 147,16 € HT/mois
11/07/2014	Bibliothèques et Lecture Publique	Convention entre le Centre Socioculturel Grand Nord et la Communauté d'Agglomération du Niortais	/
16/07/2014	ADE	Pépinière d'Entreprises du Niortais : Contrat d'hébergement avec la S.AR.L. BUSINESS SOFTWARE CONSULTING	Contrat conclu pour 1 an, du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015. Montant du loyer: 220,74 € HT/mois
22/07/2014	Musées	Convention relative à la reproduction d'une œuvre avec les éditions Norma	/
25/07/2014	Veille et Prospective	Adhésion et versement de la cotisation de la CAN à ETD (Entreprises Territoires et Développement) pour l'année 2014	Montant de la cotisation: 1 500 €

Date de dépôt de la décision en Trésorerie	Services	Titre	Montant et/ou Observations
12/05/2014	Finances	Nomination de mandataires suppléants pour la régie de recettes de la Piscine Pré-Leroy à Niort	/
19/05/2014	Finances	Régie de recettes de la Médiathèque Pierre Moinot à Niort - Cessation de fonctions d'un mandataire	/
19/05/2014	Finances	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la Médiathèque Pierre Moinot à Niort	/

02/06/2014	Finances	Création d'une régie de recettes pour la piscine estivales de Magné	/
05/06/2014	Finances	Nomination du régisseur et du mandataire suppléant pour la régie de recettes de la Piscine estivale de Magné	Montant de l'indemnité de responsabilité : 120€
06/06/2014	Finances	Création d'une régie de recettes pour la piscine estivale de La Garette - Sansais	/
06/06/2014	Finances	Nomination du régisseur, du mandataire suppléant et du mandataire pour la régie de recettes de la piscine estivale de La Garette - Sansais	Montant de l'indemnité de responsabilité : 110€
06/06/2014	Finances	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la piscine Les Colliberts à Mauzé-sur-le-Mignon	/
10/06/2014	Finances	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la piscine Champommier à Niort	/
30/06/2014	Finances	Création d'une régie de recettes pour la Base Nautique du Lidon à Saint-Hilaire-la-Palud	/
10/06/2014	Finances	Nomination d'un mandataire pour la régie de recettes de la piscine Pré-Leroy à Niort	/
30/06/2014	Finances	Nomination du régisseur et du mandataire suppléant pour la régie de recettes de la Base Nautique du Lidon	Montant de l'indemnité de responsabilité : 110€
21/07/2014	Finances	Nomination d'un mandataire suppléant pour la régie de recettes du Camping de Terreneuve à Marigny	/
22/07/2014	Finances	Nomination du mandataire suppléant pour la régie de recettes de la piscine Les Colliberts à Mauzé-sur-le-Mignon	/
24/07/2014	Finances	Régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage de La Chaume à Aiffres - Cessation de fonctions du régisseur	/



24/07/2014	Finances	Régie de recettes et d'avances pour l'aire de Grand Passage de Champ Chaillot à Niort - Cessation de fonctions du régisseur	/
24/07/2014	Finances	Régie de recettes et d'avances pour l'aire de Petit Passage du Bois Bouchet à Echiré - Cessation de fonctions du régisseur	/
24/07/2014	Finances	Régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage de la Mineraie à Niort- Cessation de fonctions du régisseur	/
24/07/2014	Finances	Régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Noron à Niort- Cessation de fonctions du régisseur	/
28/07/2014	Finances	Nomination d'un nouveau régisseur pour la régie de recettes et d'avances pour l'aire des gens du voyage de La Chaume à Aiffres	Montant de l'indemnité de responsabilité : 110€
28/07/2014	Finances	Nomination d'un nouveau régisseur pour la régie de recettes et d'avances pour l'aire de Grand Passage de Champ Chaillot à Niort	Montant de l'indemnité de responsabilité : 110€
28/07/2014	Finances	Nomination d'un nouveau régisseur pour la régie de recettes et d'avances pour l'aire de Petit Passage du Bois Bouchet à Echiré	Montant de l'indemnité de responsabilité : 110€
28/07/2014	Finances	Nomination d'un nouveau régisseur pour la régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage de la Mineraie à Niort	Montant de l'indemnité de responsabilité : 110€
28/07/2014	Finances	Nomination d'un nouveau régisseur pour la régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage de Noron à Niort	Montant de l'indemnité de responsabilité : 110€